

---

DOSSIER DE PRESSE



# PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014

---

DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

---



[www.ac-poitiers.fr](http://www.ac-poitiers.fr)

## Contact Presse

Service communication  
Rectorat de l'académie de Poitiers  
05 16 52 63 52 – 06 61 57 68 64  
[communication@ac-poitiers.fr](mailto:communication@ac-poitiers.fr)

## Rentrée 2014 : des moyens nouveaux pour poursuivre la refondation de l'Ecole .....p 2

- Au niveau national
- Dans l'académie ce Poitiers

## La priorité donnée à l'école primaire .....p 3

- Les prévisions d'effectifs dans le 1er degré public
- La répartition envisagée des moyens d'enseignement dans le 1er degré

## Dans le second degré, des nouveaux moyens ciblés sur les territoires les plus fragiles et la vie scolaire .....p 5

- Les prévisions d'effectifs dans le 2d degré public
- La répartition envisagée des moyens d'enseignement dans le 2d degré ..... p 6

## Refonder l'éducation prioritaire .....p 7

- 3 grands axes pour refonder l'education prioritaire
- L'éducation prioritaire dans l'académie de Poitiers

## La carte des formations .....p 9

- Une démarche concertée
- Les propositions d'évolution pour la rentrée 2014

# Rentrée 2014 : des moyens nouveaux pour poursuivre la refondation de l'École

## *Au niveau national*

Le projet de loi de finances 2014 donne au ministère de l'éducation nationale **les moyens de mettre en œuvre la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**. Ces nouveaux moyens permettront de **poursuivre la réforme de la formation des enseignants** au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et **la priorité donnée à l'école primaire** avec la poursuite du dispositif « plus de maîtres que de classes », l'accueil des enfants de moins de trois ans, **la réaffirmation du rôle des Rased** (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ainsi que l'accompagnement des élèves en situation de handicap avec **l'ouverture dans chaque académie d'une unité d'enseignement destinée à la scolarisation des enfants autistes dès la maternelle**.

Pour la rentrée 2014, il est ainsi prévu **la création de 8804 postes au niveau national dont :**

- **2355** moyens nouveaux dans le 1er degré public
- **1986** dans le 2nd degré public
- **345** dans le privé
- **350** postes d'auxiliaires de vie scolaire
- **150** postes de médico - sociaux et d'administratifs
- **159** emplois de CPE (Conseiller principal d'éducation)
- **3459 ETP (Equivalent temps plein)** pour financer le temps de formation des stagiaires en ESPE (public et privé)

Parmi ces créations de postes, **une attention toute particulière sera portée à l'éducation prioritaire**, dans le cadre de la réforme engagée par le ministre, avec en particulier des mesures pour améliorer les conditions d'exercice des enseignants nommés dans les territoires les plus difficiles.

## *Dans l'académie de Poitiers*

La rentrée 2014 se traduira par **la création de 76 emplois d'enseignement** dans les écoles et les établissements scolaires répartis de la manière suivante :

- **16 emplois pour le premier degré,**
- **60 emplois pour le second degré.**

Ces moyens d'enseignement, seront également complétés par la création **de 5 postes de CPE, 1 poste d'infirmière scolaire et 2 postes d'assistant social**.

- **Dans le premier degré, ces nouveaux moyens d'enseignement ont pour objectifs :**
  - **d'accompagner la formation et le recrutement des enseignants,**
  - **de poursuivre le dispositif « plus de maîtres que de classes »,**
  - **conforter les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased).**
  - **d'accompagner les évolutions démographiques** en préservant les zones les plus fragiles (zones rurales et urbaines sensibles, zones d'éducation prioritaire),
- **Dans le second degré, des moyens d'enseignement nouveaux ciblés pour**
  - **accompagner la formation et le recrutement des enseignants,**
  - **permettre l'évolution de l'offre de formation** afin de garantir une plus grande cohérence dans les parcours et favoriser une meilleure poursuite d'études dans le supérieur,
  - **mieux accompagner les personnels en difficulté,**
  - **accompagner les évolutions démographiques** en préservant les zones les plus fragiles (zones rurales et urbaines sensibles, zones d'éducation prioritaires).

# La priorité donnée à l'école primaire

## Les prévisions d'effectifs dans le premier degré public

- Des effectifs globalement en hausse avec des différences selon les départements

144 800 élèves sont prévus à la rentrée 2014 dans le premier degré soit une hausse démographique de 310 élèves

Départements	effectifs prévus rentrée 2014	Écart constat 2013/prévisions 2014
Charente	28 280	+ 100
Charente-Maritime	50 980	-30
Deux-Sèvres	29 750	+ 60
Vienne	35 790	+ 180
<b>Académie</b>	<b>144 800</b>	<b>+ 310</b>

## La répartition envisagée des moyens d'enseignement dans le 1er degré

- Les propositions de répartition des moyens d'enseignement du 1er degré public s'articulent autour des objectifs suivants :

- Faire évoluer les pratiques pédagogiques : **dispositif « plus de maîtres que de classes »** ;
- Accompagner **la formation des enseignants** ;
- Renforcer **l'accompagnement des enseignants en réadaptation** ;
- Implanter une unité d'enseignement pour la scolarisation des élèves autistes dès la maternelle.**

- Répartition totale des emplois d'enseignement prévus à la rentrée 2014 dans le 1er degré

	Nombre total de postes à la rentrée 2013	Répartition des emplois supplémentaires pour la rentrée 2014	Répartition prévisionnelle du nombre total d'emplois pour la rentrée 2014
Charente	1554,0	2,00	1556,00
Charente- Maritime	2767,0	1,00	2768,00
Deux-Sèvres	1620,0	3,00	1623,00
Vienne	1959,5	8,00	1967,50
<b>Académie</b>	<b>7900,5</b>	<b>14,00 (*)</b>	<b>7914,50</b>

(\*) + 1 poste pour l'ouverture d'une unité d'enseignement pour la scolarisation des élèves autistes dès la maternelle + 1 poste pour l'accompagnement des enseignants en réadaptation : ces 2 postes seront répartis ultérieurement en département

- Répartition des emplois supplémentaires en classe en fonction des priorités

	Moyens supplémentaires mis en œuvre
Démographie	3
« Plus de maitres que de classes »	7.5
Scolarisation des enfants moins de 3 ans	1
Rased	2
Education prioritaire	0.5
Unité d'enseignement pour la scolarisation des enfants autistes	1
Accompagnement des enseignants en réadaptation	1
<b>Total des moyens supplémentaires dans l'académie</b>	<b>16</b>

## Dans le second degré, des nouveaux moyens ciblés sur les territoires les plus fragiles et la vie scolaire

### *Les prévisions d'effectifs dans le 2d degré public*

118 240 élèves sont attendus à la rentrée 2014 soit une hausse démographique de 900 élèves au niveau académique.

- **Dans les collèges** (y compris Segpa: Section d'enseignement général et professionnel adapté)

69 120 élèves attendus à la rentrée 2014 soit une baisse de 330 élèves

	Effectifs prévus rentrée 2014	Différentiel constat 2013/prévisions 2014
Charente	13 380	- 170
Charente-Maritime	25 590	- 80
Deux-Sèvres	13 750	- 50
Vienne	16 400	- 30
<b>Total académie</b>	<b>69 120</b>	<b>- 330</b>

- **En lycées d'enseignement général et technologique** (y compris post-bac)

36 160 élèves attendus à la rentrée 2014 soit une hausse de 1 080 élèves

	Effectifs prévus rentrée 2014	Différentiel constat 2013/prévision 2014
Charente	6 010	+ 90
Charente-Maritime	13 080	+ 370
Deux-Sèvres	7 010	+ 340
Vienne	10 060	+ 280
<b>Total académie</b>	<b>36 160</b>	<b>+ 1 080</b>

- **En lycées professionnels**

12 960 élèves attendus à la rentrée 2014 soit une hausse de 150 élèves

	Effectifs prévus rentrée 2014	Différentiel constat 2013/prévision 2014
Charente	2 980	+ 50
Charente-Maritime	4 750	+ 10
Deux-Sèvres	2 360	+ 60
Vienne	2 870	+ 30
<b>Total académie</b>	<b>12 960</b>	<b>+ 150</b>

## La répartition envisagée des moyens d'enseignement dans le 2d degré

- Les propositions de répartition des moyens dans le 2d degré public visent à :
  - **Rétablir la formation initiale des enseignants**  
Sur la base d'un accueil de 200 stagiaires, **100 ETP seront consacrés au financement de la décharge des enseignants stagiaires** : à partir de la rentrée 2014, les enseignants stagiaires, payés à temps plein, consacreront la moitié de leur temps au suivi d'une formation et à l'obtention d'un master 2 dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation, et l'autre à de l'enseignement devant élèves.
  - **Accompagner les évolutions démographiques**  
Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la hausse des effectifs, conjuguée à la poursuite des évolutions de la carte des formations, entraîne **une augmentation de la dotation de 57 ETP** ;
  - **Poursuivre les évolutions de l'offre de formation, afin d'améliorer la poursuite d'études dans le supérieur**  
L'évolution de la carte des formations permettra de proposer de nouvelles formations pour favoriser à terme la poursuite d'études après le baccalauréat : **7 emplois seront consacrés à cette évolution** ;
  - **Augmenter le nombre de postes adaptés afin de mieux accompagner les personnels en difficulté**  
**1 ETP** supplémentaire sera consacré à cet accompagnement ;
  - **Permettre l'accompagnement de projets pédagogiques visant à améliorer la réussite scolaire et la mise en œuvre des réseaux**  
Dans cette perspective, des Heures supplémentaires annuelles (HSA) seront attribuées aux départements pour permettre l'accompagnement des projets élaborés dans le cadre des réseaux d'établissements : **604 HSA** seront destinées à la mise en œuvre de ces projets.
- Répartition des emplois d'enseignement prévus (en ETP) à la rentrée 2014

	Répartition prévisionnelle des emplois à la rentrée 2014	Variation d'emplois 2013/2014
Collège	4 202	- 20,5
LP	1 453	0
LEGT	2 797	57
SEGPA	235	0
EREA	163,5	0
IME/UP (*)	33,5	0
<b>Total</b>	<b>8 884</b>	<b>+ 36,5</b>

(\*) (IME) Institut médico-éducatif / (UP) unité d'enseignement pénitentiaire

### A ces moyens d'enseignement s'ajoutent des moyens pour :

- le remplacement soit **373 emplois**,
- les conseillers d'orientation-psychologues soit **118 emplois**,
- les emplois de documentation, de chefs de travaux, de conseillers en formation continue, le financement des décharges et des congés formation soit **643.5 emplois**.

**Le total des moyens d'enseignement (9900.5) et d'orientation (118) prévus pour le second degré est donc de 10 018,5.**

# Refonder l'éducation prioritaire

## 3 grands axes pour refonder l'éducation prioritaire

Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, et George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative, ont présenté la réforme de l'éducation prioritaire, jeudi 16 janvier 2014. Cette réforme a pour ambition **de rendre l'éducation prioritaire plus efficace afin de réduire les inégalités et favoriser la réussite de tous les élèves.**

Elle s'appuie sur une **approche globale** rassemblant **l'ensemble des leviers identifiés comme favorables à la réussite** des élèves et articulée autour de **trois axes** :

- **des pratiques pédagogiques adaptées aux difficultés rencontrées par les réseaux** (prise en charge des difficultés dès le plus jeune âge, accompagnement et suivi renforcés pour les élèves, usage du numérique, etc.)
- **des mesures concernant les ressources humaines** (du temps pour le travail en équipe, des enseignants spécifiquement formés, accompagnés et soutenus, des incitations fortes pour stabiliser les équipes, etc.)
- **une amélioration de l'animation des réseaux et du climat scolaire en éducation prioritaire** (une amélioration du pilotage grâce aux projets de réseaux, des adultes supplémentaires dans les établissements pour améliorer le climat scolaire, une école ouverte aux parents, du personnel infirmier en plus grand nombre, etc.).

Pour concrétiser ces mesures, **des moyens nouveaux et importants seront affectés à l'éducation prioritaire, selon une logique de progressivité et de justice.** Ils conforteront l'ensemble des équipes des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et permettront aux collèges et aux écoles qui rencontrent les plus importantes difficultés sociales de bénéficier de moyens renforcés (REP+).

L'année 2014-2015 constituera **une phase de préfiguration** sous forme d'expérimentation engagée sur une centaine de réseaux parmi les plus difficiles dans chaque académie. **La refondation de l'éducation prioritaire entrera en vigueur sur l'ensemble des réseaux concernés à la rentrée 2015.**

Toutes les informations sur la réforme de l'éducation prioritaire sont disponibles sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

## L'éducation prioritaire dans l'académie de Poitiers

- **14 réseaux d'éducation prioritaire dans l'académie de Poitiers**
  - **9 collèges en réseau de réussite** scolaire (RRS) scolarisant plus de 3 900 élèves et 45 écoles scolarisant plus de 5 600 élèves :
    - **en Charente** : collèges Claude Bouchet à Cognac et Jean Michaud à Roumazière Loubet ;
    - **en Charente-Maritime** : collèges Fabre d'Eglantine et Albert Camus à la Rochelle, La Fayette à Rochefort
    - **dans les Deux-Sèvres** : collèges Jean Zay à Niort et George Clémenceau à Cerizay ;
    - **dans la Vienne** : collèges Jean Macé à Châtelleraut et Pierre de Ronsard à Poitiers ;



- **5 collèges Eclair (Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite)** qui représentent plus de 5 700 élèves (1 500 collégiens et 4 200 écoliers) :

- **en Charente** : collèges Romain Rolland à Soyaux en réseau avec 4 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires et Michelle Pallet à Angoulême en réseau avec 4 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires ;
- **en Charente-Maritime** : collège Pierre Mendès-France à La Rochelle en réseau avec 6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires ;
- **dans les Deux-Sèvres** : collège Molière à Bouillé-Loretz en réseau 6 écoles élémentaires ;
- **dans la Vienne** : collège George Sand à Châtelleraut en réseau avec 1 école maternelle et 2 écoles élémentaires.

- **Répartition des emplois d'enseignement prévus dans les collèges d'éducation prioritaire (en ETP) à la rentrée 2014**

Cette proposition de répartition des moyens d'enseignement dans les collèges d'éducation prioritaire s'articule autour des objectifs suivants :

- permettre la mise en place d'organisations pédagogiques adaptées,
- favoriser le travail en équipe et le suivi des élèves,
- assurer la formation et l'accompagnement des personnels.

	<b>Répartition prévisionnelle des moyens destinés à l'éducation prioritaire à la rentrée 2014</b>
Charente	3.6
Charente-Maritime	3.7
Deux-Sèvres	1.5
Vienne	3.0
<b>Académie</b>	<b>11.8</b>

# La carte des formations

## *Une démarche concertée*

La carte des formations prend en compte les évolutions liées aux adaptations de l'offre de formation souhaitées par les établissements en lien avec les services associés (État-Région), les partenaires, les branches professionnelles ainsi que les représentants des établissements d'enseignement supérieur.

**Les priorités ont été établies à partir des demandes transmises par les établissements et soumises aux avis internes** (Dasen, conseillers du recteur, inspecteurs) : les critères portent notamment sur la qualité du dossier, la cohérence de filière, la relation emploi-formation-insertion pour les formations professionnelles, la couverture territoriale, l'équilibre entre réseaux... Elles ont fait l'objet de **plusieurs consultations externes, notamment le conseil régional Poitou-Charentes et les partenaires sociaux**, dans le cadre **d'un groupe de travail préparatoire au Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN)** qui s'est tenu le 28 novembre 2013.

Au regard de l'offre de formation déjà existante dans l'académie, **les évolutions proposées pour la rentrée 2014 visent à :**

- **adapter l'offre de formation dans des secteurs bien identifiés** pour mieux répondre aux besoins du territoire en veillant à l'équilibre entre les différentes voies de formation et à la complémentarité entre les établissements
- **garantir la fluidité des parcours des élèves et l'élévation du niveau de qualification** (parcours lisibles et cohérents)
- **faciliter les passerelles et développer les possibilités de certifications intermédiaires**, pour permettre à chacun d'exprimer son plein potentiel, en fonction de ses vœux et capacités
- **lutter contre les sorties sans qualification** en diversifiant les propositions de parcours et d'insertion

## *Les propositions d'évolution pour la rentrée 2014*

### • En Charente

- Ouverture de la **série Sciences et technologie du laboratoire, spécialité Biotechnologies** au lycée Charles Augustin Coulomb d'Angoulême.

### • En Charente-Maritime

- Ouverture d'une **série Littéraire** au lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc ;
- Ouverture d'un **CAP opérateur des industries de recyclage** au lycée Emile Combes de Pons ;
- **Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la réorientation de seconde générale vers une 1re technologie Hôtellerie-Restaurant** au lycée hôtelier de la Rochelle ;
- Ouverture d'une **formation d'initiative locale « Arts et mode »** au lycée Gilles Jamain de Rochefort ;

### • Dans la Vienne

- Ouverture d'un **BTS Hôtellerie option B : techniques culinaires et arts de la table** au lycée Kyoto de Poitiers ;
- Ouverture d'un **BTS Management des unités commerciales au lycée André Theuriet de Civray en partenariat avec les lycées professionnels Louise Michel de Ruffec (16) et Jean-François Cail de Chef-Boutonne (79).**



| PRÉPARATION  
DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014

---

DANS L'ACADÉMIE DE POITIERS

**Contact presse**

05 16 52 63 52 – 06 61 57 68 64  
[communication@ac-poitiers.fr](mailto:communication@ac-poitiers.fr)